

Court Bulletin Nouvelles judiciaires



Ministry of the
Environment

Ministère de
l'Environnement

Pour diffusion immédiate
Le 14 octobre 2009

ARCHITECTURAL PRECAST SYSTEMS INC. CONDAMNÉE À UNE AMENDE DE 6 000 \$ POUR DÉFAUT DE SE CONFORMER À L'ARRÊTÉ D'UN AGENT PROVINCIAL

NEWMARKET — Le 18 septembre 2009, la société Architectural Precast Systems Inc. a plaidé coupable à un chef d'infraction à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* relativement à une omission de présenter une demande de certificat d'autorisation visant une station d'épuration. La société a été condamnée à une amende de 6 000 \$, en plus d'une suramende compensatoire, le tout payable dans un délai de 120 jours.

Le tribunal a appris que Architectural Precast Systems Inc. exploite une usine de façonnage du béton située au 121 Bales Drive, à East Gwillimbury, dans la région de York. Des agents provinciaux ont constaté à plusieurs reprises que de l'eau de lavage beige turbide provenant des installations de la société se déversait dans un fossé au bord de la route. La société a reçu un arrêté l'ordonnant de présenter une demande de certificat d'autorisation visant une station d'épuration. Or, elle ne l'a pas fait.

La société a été mise en accusation à l'issue d'une enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère.

Renseignements aux médias :

Kate Jordan
Direction des communications
416 314-6666

Renseignements au grand public :

416 325-4000 ou 1 800 565-4923

www.ontario.ca/environnement